



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 21 mars 2023 à 20 heures 00
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15 Absences : 4

Procuration : 0

Date de convocation : 14/03/2023

<p>Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN Adjoint, MMES Nathalie DURAND, Caroline KIGER MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA Sont excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Mireille JOLY, Stella STOECKEL, M. Nicolas HANS</p>
--

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Claudine WEIBEL, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 06/12/2022
3. Actualité
4. Présentation pour approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion
5. Affectation du résultat de fonctionnement
6. Présentation pour approbation du Budget 2023
7. Vote des taux des impôts locaux
8. Divers

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance en rappelant que l'année 2023 est l'année de la biodiversité.

Il présente deux photos de Manspach, où les fils aériens des réseaux secs n'existent plus.

Il remercie Mme Nathalie VERRIER pour la confection en bois et la mise en place des décorations de Pâques, qui vont tout à fait dans le sens de la biodiversité.

- M. le Maire fait part du décès de M. Raymond ROTHENFLUG le 7 février 2023. Il était agent communal de 1984 à 2006. La commune gardera de lui le souvenir de son dynamisme, sa sympathie et son allant au service de la collectivité. Le Conseil municipal s'associe à la douleur de la famille et lui exprime ses très sincères condoléances.
- M. le Maire présente une photo du nid de cigognes fabriqué en 2005 lors d'un marché fermier et bio avec des enfants du village, sous la houlette de M. Jean-Louis STANTINA. Il a été installé à côté de

la Rhizosphère. Aujourd'hui, le nid est trop lourd et le poteau penche. Il conviendra de revoir ce nid dès que possible et contacter Rivières de Haute-Alsace pour obtenir des conseils.

- M. le Maire parle de l'ouverture de la pêche à la truite qui a eu lieu samedi 18 mars 2023 avec beaucoup de pêcheurs. La Largue compte plus de truites aujourd'hui qu'il y a 15 ans.
- Fait marquant : M. le Maire fait remarquer qu'il y a un déficit en pluie, que le peu d'eau qui tombe est absorbé par les végétaux, et donc que la nappe ne va plus se recharger.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (ARTICLE 2541-6 DU CGCT)

M. le Maire rappelle à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022, dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. ACTUALITE

• Reconnexion du Krebsbach à sa source

Il y a eu 65% de déficit en pluie sur les cinq derniers mois : les ruisseaux, rivières, nappes aquifères sont en souffrance. Par ailleurs, l'agonie forestière des frênes, hêtres, chênes, mycéliums, et l'effondrement de la biomasse des sols se poursuivent. A cela s'ajoute la hausse des tarifs de l'énergie. Pour Manspach, l'opération « retour aux sources du Krebsbach et de sa biodiversité est engagée, avec les partenariats de Voies navigables de France, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'EPAGE Largue.

• 12 Décembre 2022 : Réunion avec Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, Conseillère d'Alsace

M. le Maire a présenté les engagements travaux et projets de la Commune. Mme HECTOR-BUTZ a présenté le « Fonds Communal d'Alsace » qui permet de financer des projets communaux à hauteur de 100 000 € par commune /an. Ces 100 000€ ne pouvant représenter que 40% des projets. 60% restant à charge de la commune. Soit 100 000 € pour un projet de 250 000€ H.T. en 3 projets maximum jusqu'à fin 2025.

• 11 Janvier 2023 : Rencontre sollicitée avec M. BRAILLON, Conseiller Fiscaliste Direction Générale des Finances Publiques aux Décideurs Locaux

Suite à la requête de M. le Maire, M. BRAILLON a réalisé et présenté une analyse détaillée surtout positive de la trajectoire financière de la commune de Manspach. Il a néanmoins conseillé pour le budget 2023 de ne pas entreprendre de nouveaux investissements, tant que les trois terrains viabilisés ne sont pas vendus. Ce conseil a été appliqué dans le projet de budget qui va être soumis au Conseillers municipaux.

Il a également annoncé que les bases de la fiscalité fixées par l'Etat allaient augmenter de 7.1 % en 2023, pour prendre en compte l'inflation.

• 3 Mars 2023 : Rencontre avec Mme Stephanie RAUSCENT, nouvelle Directrice départementale de l'ONF

Suite à la requête de Mme RAUSCENT, M. Daniel DIETMANN Président du COPIL Natura 2000 accompagné de M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000 à l'EPAGE Largue ont reçu Mme la

Directrice Stéphanie RAUSCENT, accompagnée de M. Jean-Philippe HELL, responsable de l'Unité Territoriale du Sundgau à l'ONF, en mairie de Manspach.

Mme RAUSCENT a présenté le nouveau rôle de l'ONF dans la gestion de la forêt face au réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité forestière : produire, mais surtout protéger et accueillir. De longs échanges, de haut niveau, traitant de biodiversité et de stockage du carbone, permirent d'évoquer la préservation du Dicrane vert en forêts sundgauviennes, ainsi que la déstructuration des sols forestiers par les contraintes techniques imposées par la productivité.

Mme la Directrice a précisé que les îlots de senescence comme celui de Manspach sont à reproduire ailleurs dans le Sundgau. Le protocole de prise en compte de la mousse Dicrane Vert dans les forêts du Sundgau a également été abordé. Il a été proposé de créer un comité de pilotage visant à discuter des différents aspects de la forêt avec l'EPAGE Largue.

Mme RAUSCENT souhaite engager un dialogue territorial sur la forêt dans le Sundgau basé sur un diagnostic forestier (essences, peuplement, souffrances, richesse, biodiversité,) et voir même l'élargir à l'échelle départementale.

Face aux changements climatiques, nous sommes à l'aube de profondes évolutions et il faut s'attendre à une diminution très nette des recettes financières générées par la forêt, dit M. le Maire.

- **2023 – Révision d'aménagement de la forêt communale**

M. le Maire a été destinataire d'un courrier du 20/01/2023 de M. Roland DREXLER, Responsable aménagement de l'ONF : l'aménagement de la forêt de Manspach approche de son terme. Les travaux relatifs à sa révision sont d'ores et déjà engagés par le Service Forêt de l'Agence du Haut-Rhin pour une production du document définitif prévue courant 2023.

Le document comprend une analyse foncière, afin de vérifier la consistance exacte du domaine et de valider les plans forestiers.

L'analyse des données d'inventaire en cours de réalisation permettra à l'ONF de définir les grands objectifs à assigner à la forêt pour le futur. Ceux-ci constitueront un scénario de gestion possible.

Le document définitif sera présenté au Conseil municipal pour recueillir la délibération nécessaire à son approbation par le Préfet de Région.

M. Jérôme FOURNIER est la personne chargée de la révision d'aménagement de la forêt de Manspach et sera amené à se rapprocher des élus pour recueillir leurs souhaits et remarques.

- **13 Mars 2023 : rencontre avec Mme Léa BEN SAID, Gendarme référente de la Commune de Manspach** à la brigade de Gendarmerie de Pfetterhouse, à la mairie de Manspach en présence du Maire et des Adjoints.

- **3 Mars 2023 : réunion avec Mme SCHLOSSER du Service Assainissement de la CCSAL**
M. le Maire a présenté le plan d'assainissement du village. Elle a été surprise que la CCSAL ait imposé des pompes de relevages sur les terrains communaux Rue des Vergers.

- **15 Février 2023 : réunion avec M. EINHORN D'ILLICOWEB sur la refonte du site internet**
Le site a été conçu du temps où le téléphone portable n'avait pas la place qu'il a aujourd'hui
Aujourd'hui, le mobile est le 1^{er} support de consultation des sites communaux. Il convient de rendre le site internet de la commune le plus lisible. Il est proposé d'inscrire 4000 € au budget.

- **12 Janvier 2023 : réunion à la Mairie de Dannemarie**

La réunion a porté sur le principe d'interdiction du transit des poids-lourds de plus de 3 tonnes 5 en traversée des communes sur la RD 419 et RD 103.

M. le Directeur des services de la CEA a précisé que l'abrasion infligée à la route d'un camion de 38 tonnes équivaut au passage de 24 000 voitures de tourisme. C'est à ce niveau qu'il convient de considérer l'usure de la chaussée et autres dégradations routières.

M. GSCHWIND dit que le GPS ne signale pas les arrêtés pris par les communes, et qu'il est souvent difficile de faire demi-tour.

M. le Maire tient à préciser que le projet ne concerne pas les dessertes locales. Il vise particulièrement le transit d'évitement du péage autoroutier.

- **2 Mars 2023 : Renaissance de l'Association Culture et Loisirs (A.C.L.)**

Une réunion a eu lieu à l'espace rencontre de la mairie en présence d'une vingtaine de personnes qui ont souhaité relancer l'A.C.L. et ont élu M. Brice GSCHWIND, Président.

M. le Maire souhaite bon vent à l'ACL et remercie tous les bénévoles, au nom de la collectivité villageoise de MANSPACH.

- **14 mars 2023 : réunion du RPI des Sources**

Mme Nathalie VERRIER détaille les différents points abordés.

Avancement du projet de labellisation E3D : A la demande du SIS, le RPI des Sources va demander un label E3D l'an prochain (Ecoles en Démarche de Développement Durable). L'équipe enseignante a commencé à recenser les actions qui sont déjà mises en place dans les classes : tri sélectif des produits résiduels, maintien des cours et des abords des écoles propres, cantine scolaire dans une salle BBC avec tri sélectif des restes de table, projets pédagogiques avec la Maison de la Nature du Sundgau qui sera un partenaire de ce label.

M KLEIN a rencontré le 9 mars M SCHLIGLER, le responsable du centre de valorisation intercommunal ouvert récemment à Retzwiller, afin d'en faire également un partenaire du label. Le centre disposera à partir de la rentrée de septembre d'un espace pédagogique afin de pouvoir accueillir des élèves sur place (une seule classe à la fois) pour leur présenter le fonctionnement du site et le devenir des produits résiduels triés dans les différents containers. Il y aura aussi possibilité d'intervention dans les classes pour parler du tri sélectif des produits résiduels ménagers et de leur seconde vie.

Effectifs : 127 élèves dont 44 en maternelle et 83 en élémentaire à la date du 14 mars 2023.

Il serait intéressant de connaître le nombre de demandes de dérogations vers les classes bilingues ainsi qu'un bilan en fin de cycle des connaissances acquises. Cette filière entraîne une perte d'effectif significatif pour nos écoles.

- **13 mars 2023 : réunion du SIS des Sources**

Mme Caroline KIGER détaille les différents points abordés.

Journées de grève : un service minimum a été assuré là où cela était nécessaire. Des remerciements sont adressés à la commune de Fulleren pour la mise en place du Service Minimum d'Accueil (SMA) par le biais d'une personne du Conseil municipal. Remerciements également aux ATSEM qui ont participé au SMA à Manspach et à Altenach. A Manspach, Mme Isabelle MUNCH, ATSEM, a surveillé 5 élèves.

Point sur le projet de temps d'accueil périscolaire le matin : le SIS continue d'avancer sur ce projet. Il y a eu un rapprochement vers les communes qui ont déjà mis cela en place. C'est la CCSAL qui détient cette compétence, donc il a été officiellement demandé une délégation de compétence. Le projet avance doucement, au rythme des réunions. Il faudra attendre le prochain Conseil communautaire pour avoir une décision officielle, puis chaque commune du RPI devra voter le projet.

M. le Maire de Fulleren soulève le problème des frais de fonctionnement du périscolaire que sa Commune supporte toute seule.

- **Boite a livres dans l'abribus de l'Ecole**

M. WIEDEMANN estime qu'elle est mal placée dans cet abribus et gêne le nettoyage des vitres.

- **Communauté de Communes Sud Alsace Largue**

- ✓ Démarrage des travaux d'assainissement : aménagement d'une nouvelle STEP Altenach-Manspach d'ici l'automne
- ✓ Réunion de la commission eau/assainissement le 20 février dernier, où le programme d'investissement 2023-2026 a été détaillé.
- ✓ Semaine de la biodiversité du 22 au 28 mai : une balade guidée (par Dany DIETMANN Professeuse Sciences et Vie de la Terre) sur l'île de la Largue à Dannemarie-Manspach est prévue le samedi 27 mai 2023 après-midi à 14 heures.

- **NATURA 2000 Aménagement des abat-sons de l'Eglise**

Dans le cadre de la décision du Conseil municipal d'adhérer à la convention Refuge pour les chauves-souris (délibération 37/2016 de la séance du 6 décembre 2016), le CM a approuvé la proposition de créer des ouvertures pour les chauves-souris dans l'église et la chapelle de Manspach.

Le grillage a été retiré sur une partie des abat-sons de l'église et 2 planches percées de fentes de 6cm de haut et 40cm de long ont été installées. La hauteur de 6cm empêche le passage des pigeons.

L'opération a permis de constater la présence de pigeons dans le clocher, car le grillage n'a pas été correctement remis en place lors de la dernière intervention d'entretien de l'extérieur du clocher.

- **EPAGE LARGUE : Ecodialogues de l'eau du 28 juin au 2 juillet 2023**

L'EPAGE Largue organise, en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les Ecodialogues de l'Eau 2023, qui se tiendront du 28 juin au 2 juillet 2023.

- **Manifestations communales de fin d'année**

- ✓ Noël municipal : le 11 décembre 2022 : Merci à vous qui avez si bien contribué au succès de ce retour du Noël municipal, dit M. le Maire
- ✓ Cérémonie des Vœux le 21/01/2023 : la Municipalité remercie vivement la Musique Municipale de Ballersdorf pour l'animation.

- **Samedi 4 mars 2023 : réunion de l'Association des Maires du Haut-Rhin à Cernay :**

M. le Maire et Mme et M. les Adjoints ont participé à cette réunion dont l'ordre du jour était le suivant : Partie statutaire ; Relocation des chasses communales ; Aides de la Région et de la CEA ; Retour d'expérience journée citoyenne ; Intervention de M. Louis LAUGIER, Préfet du Haut-Rhin

- **La population de Manspach est en baisse.** On totalise au 1^{er} janvier 2023, 548 habitants. (577 habitants en 2019)

URBANISME

Déclarations préalables accordées :

M. Hans-Günther SCHEURELL demeurant à Manspach Construction d'une piscine 24A rue Saint-Léger à Manspach

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) :

- Vente d'un terrain 5 Rue de l'Eglise

- Vente d'un terrain 13 Rue des Vergers

DELIBERATIONS

4. Présentation pour approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion, M. le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à Mme VERRIER, 1ère adjointe.

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. (Délibération 1/2023)

Adoption à l'unanimité.

M. le Maire remercie les Conseillers.

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Délibération 2/2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 par Mme Nathalie VERRIER, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif,

M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée, donne lecture des résultats approuvés et propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

Section d'investissement (recettes)	+ 32 082.58 €
Section d'investissement (dépenses)	-430 777.67 €
Résultat brut (-déficit + excédent)	-398 685.09 €
Résultat N-1 reporté	-371 690.71 €
Résultat brut cumulé	-26 852.19 € Affecté en ligne 001 dépenses d'investissement
Restes à réaliser (dépenses)	-1 000,00 €
Restes à réaliser (recettes)	0,00 €
Résultat d'investissement après restes à réaliser	-27 852.19 €
Résultat de fonctionnement à affecter (+crédit – déficit)	+216 544.83 €
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+27 852.19 €
Résultat reporté en fonctionnement	+188 692,64 € Affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

6. Présentation pour approbation du budget 2022

M. le Maire présente le projet de Budget primitif 2023 chapitre par chapitre et dit en préambule :

« L'ensemble des différentes réunions que les Maires ont été appelés à honorer en présence de Monsieur le Préfet LAUGIER, de Messieurs les Présidents de la Région et de la C.E.A., nous ont fait comprendre que l'année 2023 ne se présente pas, pour les collectivités, sous les meilleurs auspices budgétaires, et invitent à la plus légitime prudence.

Bien que notre projet de budget 2023, va se trouver en sur équilibre, et c'est tant mieux, il convient de rappeler à tous les Conseillers Municipaux, qu'en 2023 nous sortons d'une séquence de 13 années, où de manière ininterrompue, se sont succédés d'importants travaux d'investissement : EGLISE, MAIRIE, et GENERALISATION DE LA SECURISATION DES RESEAUX SECS, RUE DES TUILIERS, TROTTOIRS DE LA RUE DU VIADUC. Acquisition du terrain contiguë au cimetière.

Compte tenu du fait que les 3 terrains de construction de la rue des Vergers ont été viabilisés, mais qu'ils n'ont pas encore été vendus, sur les conseils avisés de M. BRAILLON DGFIP, j'ai piloté la construction d'un projet de budget sans nouveaux projets d'investissement, qui nous permettra de décompresser quelque peu et de ne pas toucher aux taux de la fiscalité locale. Pour autant, nous aurons sans doute à faire face à quelques imprévus relatifs à la réfection des rues Eglise, Vallée, et Viaduc pour ce qui concerne le remplacement de quelques bordures de chaussée.

C'est dans cet esprit de prudence conjoncturelle que le projet de budget a été construit, en veillant à ne pas aggraver, pour ce qui nous concerne, les charges de nos concitoyens. »

FONCTIONNEMENT		
	<u>DEPENSES :</u>	
011	Charges à caractère général	173 810.00
012	Charges de personnel	81 580.00
014	Atténuation de produit FNGIR	22 549.00
023	Virement à la section d'investissement	249 229.64
65	Autres charges de gestion courante	88 460.00
66	Charges financières	40 500.00
68	Dotations aux provisions	50.00
	TOTAL	656 178.64
	<u>RECETTES :</u>	
02	Excédent antérieur reporté	188 692.64
013	Atténuation de charges	80.00
70	Produits des services	76 330.00
73	Impôts et taxes	9 461.00
731	Fiscalité locale	245 000.00
74	Dotations et participations	93 800.00
75	Autres produits de gestion courante	42 815.00
	TOTAL	656 178.64

⇒ Pièce jointe au procès-verbal : Subventions versées

INVESTISSEMENT		
	<u>DEPENSES :</u>	
	Reste à réaliser	1 000.00
01	Solde d'exécution d'investissement reporté	26 852.19
16	Remboursement des emprunts	281 240.00
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 400.00
	TOTAL	318 492.19
	<u>RECETTES :</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	249 229.64
024	Produits des cessions d'immobilisation	66 000.00
10	Dotations Fonds divers	40 352.19
13	Subvention d'investissements	95 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	520.00
	TOTAL	451 401.83

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2023

- qui s'équilibre en fonctionnement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	656 178.64 €	656 178.64 €

- et qui présente un suréquilibre en investissement

Investissement (avec restes à réaliser)	318 492.19 €	451 401.83 €
--	---------------------	---------------------

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

7. Vote des taux des impôts locaux

Délibération 3/2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.17 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.00 %
- taxe d'habitation : 14.39 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8. DIVERS

- **Journée citoyenne**

La journée citoyenne est fixée à la date du samedi 3 juin 2023.

- **Demande de mise en place d'une borne de récupération de textile, linge, chaussures par le Relais Est :**

L'association Le Relais Est souhaiterait mettre en place cette borne au 7 rue Auguste Bihl, à côté de la benne à verre. Le CM est d'accord.

MM. Jean-Louis STANTINA et Dominique RICHARD, délégués au SIAEP Altenach-Manspach proposent aux membres du Conseil Municipal de leur montrer comment fonctionne le réseau d'eau à Manspach.

M. Jérémy GERBER fait part que les horloges de l'éclairage public ont été réceptionnées par l'entreprise BIHL et seront installées la semaine prochaine.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 h 30.